

Avis de demande d'érection de municipalités scolaires en vertu de la 5ème section, 41 Vict. ch. 6.

Ériger en municipalité scolaire la paroisse de Sainte Barbe, dans le comté de Huntingdon, avec les mêmes limites qui lui ont été données lorsqu'elle a été érigée civilement par proclamation en date du 12 juin 1882.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Dissolution de la dissidence du village Lauzon, dans le comté de Lévis

Ordre en Conseil No. 218. }
Approuvé le 6 juillet 1882. }

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil d'ordonner : Qu'attendu que les syndics dissidents de la municipalité du village de Lauzon, dans le comté de Lévis, ont laissé passer plus d'une année sans avoir d'écoles en opération ; qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution ; qu'ils ne prennent aucune mesure pour avoir de écoles, et que les avis requis par la loi ont été donnés dans la *Gazette Officielle*. En conséquence, en vertu de l'acte 32 Vict., ch. 16, la dite corporation des Syndics d'écoles dissidentes de la municipalité du village de Lauzon est déclarée dissoute.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'annexion et de délimitation de municipalité scolaire en vertu de la 5ème section 41 Vict. chap. 6.

Annexer à la municipalité scolaire de "Saint-Frédéric", comté de Beauce, cette partie de "Broughton", (dans le même comté), qui y est annexée pour les fins civiles de paroisse, par proclamation du 27 février 1879.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par un ordre en Conseil en date du 28

juillet dernier (1882,) de nommer le Rév. R. W. Norman, un des commissaires du bureau de commissaires des écoles protestantes de la cité de Montréal, en remplacement de lui-même, (le terme d'office étant expiré).

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 29 Juillet 1882.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de nommer M. Joseph Pacifique Nantel, à la charge d'inspecteur d'écoles pour les comtés de Terrebonne et Deux-Montagnes, et pour partie du comté d'Argenteuil, en remplacement d'Anthine Pilon, écuyer, dont la commission a été révoquée.

— 000 —

Examen

Mercredi, le cinquième jour de juillet dernier, les examinateurs nommés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique se sont assemblés dans les salles de l'école normale Laval. Trois candidats se sont présentés et deux ont subi leur examen avec succès, MM. Onésime Thibault et J. P. Nantel. Ce dernier, comme on vient de le voir, a été nommé en remplacement de M. Pilon.

— 000 —

MÉTHODOLOGIE

Enseignement de la lecture-écriture élémentaire

On admet généralement qu'il n'est pas rationnel de commencer l'enseignement de la lecture et de l'écriture aux petits enfants, dès le jour de leur première entrée à l'école.

Des pédagogistes éminents, entre autres Denzel, Poelman, de Turck et Pestalozzi, recommandent de développer préalablement leurs faibles intelligences et leurs organes vocaux encore inhabiles, par les leçons de choses et par des exercices de langue parlée.